
Qu'appelle-t-on un territoire ?

Thierry Paquot

Que savons-nous de ce mot « Territoire » qui apparaît dans la langue française au cours du XIII^e siècle et dont l'usage ne se généralise qu'au XVIII^e siècle ? Pierre Larousse dans son *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* (1875), note à l'entrée « Territoire », que le mot vient du latin, *territorium*, de *terra*, « terre », qu'il s'agit d'une « étendue de pays qui ressortit à une autorité ou à une juridiction quelconque. » Plus d'un siècle après, Alain Rey, dans son si précieux, *Dictionnaire historique de la langue française*¹, confirme que le mot français vient du latin, *territorium*, « étendue sur laquelle vit un groupe humain ». Il précise qu'en latin chrétien, *territorium* désigne un « pays » et via *terra*, est proche de « terroir ». Les deux dictionnaristes associent à ce terme, « territorial », « territorialité », « extraterritorialité », « territorialement ». Seul Alain Rey, peut faire état de « déterritorialiser » et de « déterritorialisation », concepts vulgarisés par Gilles Deleuze et Félix Guattari, dans leur ouvrage *Mille plateaux*². Daniel Nordman, dans le *Dictionnaire de l'Ancien Régime*³, apporte de judicieuses précisions aux définitions du *Trésor de la langue française* (1606) de Jean Nicot (« terroir ou territoire d'une ville ») et du Antoine Furetière (1690) qui associe le mot à « juridiction », préfigurant ainsi l'acception retenue par Pierre Larousse, en lui attribuant trois caractéristiques : un territoire est appropriable, possède des limites et porte un nom (toponyme ou anthroponyme). Il résume sa conception ainsi :

1. Le Robert, 1992.

2. Minuit, 1980.

3. Dirigé par Lucien Bély, PUF, Paris, 1996.